

Commission permanente du conseil d'agglomération
sur les finances et l'administration

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

RAPPORT MINORITAIRE

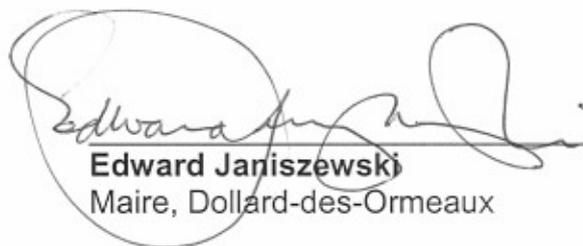
Amendements aux items R-2 de recommandations adoptées.

R-2

Que le conseil d'agglomération mandate le service des finances de modifier la méthode de répartition des dépenses mixtes de manière à refléter que les services de sécurité publique ont à leur emploi des centaines d'employés affectés à l'administration, aux services juridiques et aux relations humaines, à un nombre supérieur à d'autres services de l'agglomération et de Montréal et de manière à ce que les dépenses totales de ces services (la police et la prévention des incendies) soient réduites de façon significative pour établir le pourcentage des dépenses mixtes à être imputées au budget de l'agglomération.



Marja Tutino
Maire, Baie d'Urfé



Edward Janiszewski
Maire, Dollard-des-Ormeaux